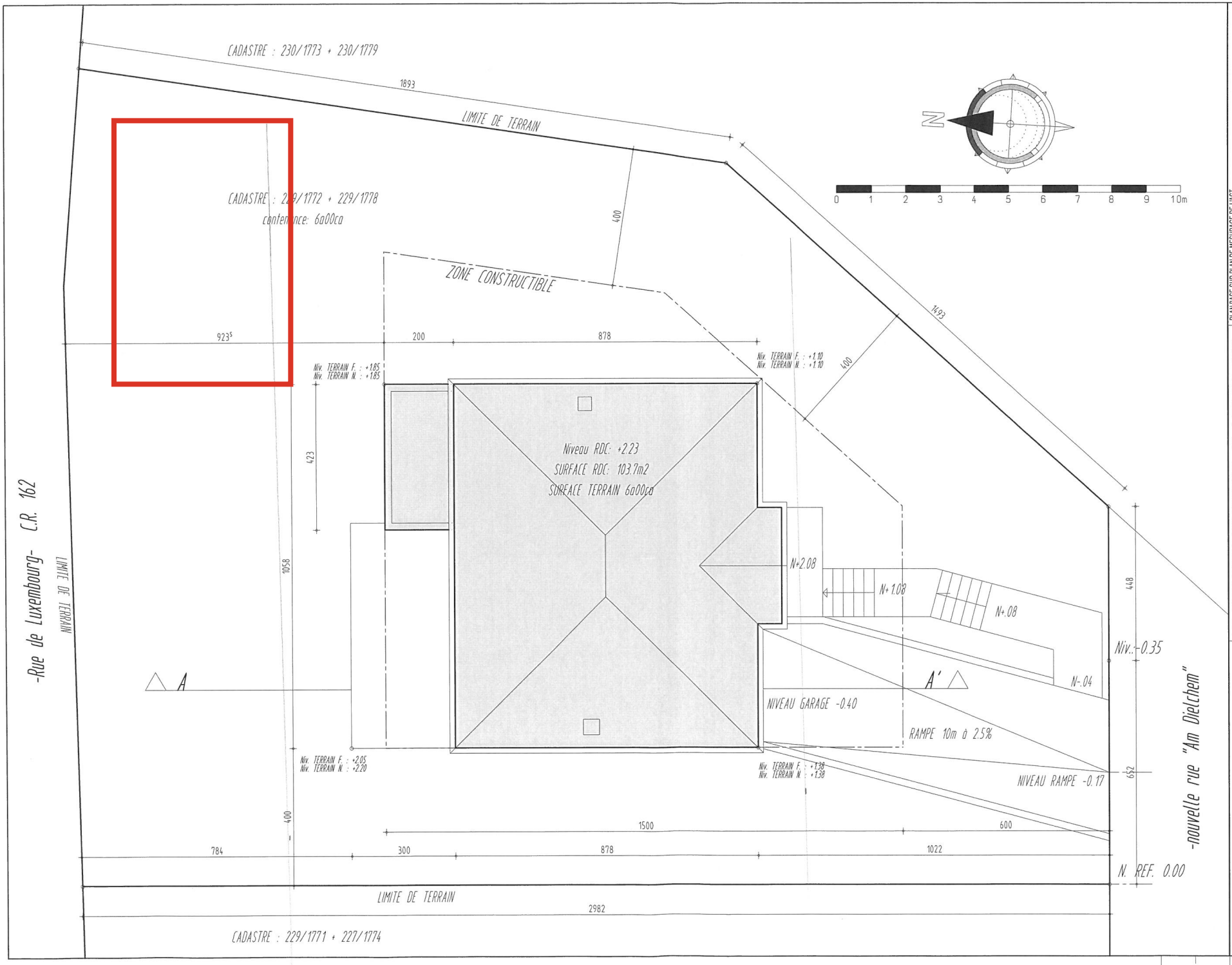

Projet: CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE, Nouvelle Rue "An Dielchen", à Hassel L-5760

Stade: AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Document: IMPLANTATION

Echelle: 1/100

Numéro de plan: BS141 AP004 50

DATE: 09.12.2008

Référence pdf: Lonmure WEBER-34-100R section B de MASSEL

Ref. Cadastre: 229/1772 + 229/1778

Indice	Date	Dessin	Contrôle	Modifications
A	09.12.08	CN	MS	Rdc
B				
C				
D				
E				
F				
G				PLAN BASE SUR PLAN DE MESURAGE DE L'ACT

Indice A

BOITO ARCHITECTES S.AR.L
12, rue Henri M.SCHNADT
L-2530 LUXEMBOURG
Tél.: 26459990 Fax: 26259991

Autorisation d'établissement N.92949/A

Maître d'ouvrage: VICTORIA PROMOTION 14, route de Luxembourg L-3253 BETTEMBOURG

Mais_importante: Les plans de demande d'autorisation de bâtir ne sont nullement des plans pour l'exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des analyses de sol, pour l'exécution, aucune modification ne peut être apportée à ce plan sans autorisation écrite de l'auteur de projet. Chaque nouvelle version respectivement révision de ce plan (nouvel indice) annule et remplace tous les plans précédents. ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. L'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux est tenu de contrôler toutes les côtes avant d'exécuter les travaux. il devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée, même si cette dernière ne serait que mineure. il est strictement interdit de mesurer un dessin non côté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte. Le non respect de cette note entraîne l'entière et l'exclusive responsabilité de l'exécutant.